

## **QUART D'HEURE LECTURE Dans les Établissements scolaires**

### **Courrier du ministre au recteur daté du 3 octobre 2018.**

Des temps banalisés de lecture personnelle du type « quart d'heure lecture » doivent être mis en place dans les écoles et les collèges.

Organiser un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle :

- 10 à 20 mn par jour
- seuls le silence et la possession d'un livre sont obligatoires
- le texte lu par chacun est librement choisi mais la lecture doit prioritairement porter sur des œuvres de fiction ou de réflexion.

Mise en place du projet :

- projet d'établissement porté par l'ensemble des enseignants, des personnels administratifs et techniques, des parents. Impliquer des élèves dans sa mise en place et son pilotage.
- déterminer le créneau horaire quotidien approprié
- ouvrir des espaces de lecture : salles de classe sous la supervision des enseignants, surveillants, personnels administratifs et de direction
- faciliter l'accès aux livres, les emprunts et la circulation des livres.
- favoriser les discussions et échanges autour des lectures faites.

Développement du dispositif :

- Élaborer des projets de dispositif d'incitation à la lecture personnelle type « quart d'heure lecture ».
- Les établissements s'en approprient le principe et le réinventent librement (partie de l'année avec d'autres actions autour de la lecture).
- Aide des IA-IPR, chefs d'établissements, DAAC
  - Mise en place d'un référent académique
  - Partenariats entre établissements et bibliothèques.

### **Association Silence on lit**

- Concept SOL qui remet le silence, les livres et la lecture au cœur de nos habitudes.
- Projet global proposant, expliquant, initiant et accompagnant une pratique quotidienne d'un moment de lecture dans les collectivités ; l'association propose une aide à la mise en œuvre de ce concept et en assure la pérennité par un accompagnement.
- Depuis 2016 : 700 établissements.
- Par manque de financements, l'association a dû suspendre son action
- Se plaint du soutien de l'Education Nationale à « Lire et faire lire » (17 septembre 2018 – A l'école des arts et de la culture <http://www.education.gouv.fr/cid134086/a-l-ecole-des-arts-et-de-la-culture.html> ) et aucune mention de « Silence on lit »

### **Lire et faire lire**

- Intervention de bénévoles dans l'établissement pour lire et faire lire à haute voix les enfants.
- Soutien intergénérationnel (bénévoles ont plus de 50 ans)

**Mise en place dans les collèges ? Comment ?**  
**Retour d'expériences dans les établissements :**

§ *Au collège de Saint-Jean-en-Royans,*

Mise en place du quart d'heure de lecture avant chaque vacances scolaires, avant ou après une récréation.

§ *Dans un établissement de Tournon,*

Opération "Silence on lit": un quart d'heure tous les jours, toutes les semaines, au départ, petite réticence des élèves de 3ème.

Le silence doit être respecté pour un effet "apaisant" du dispositif.

§ *Au collège "Les Goélands", à Saint Rambert d'Albon:*

Dispositif "Silence on lit": une fois par semaine, le vendredi, sur le temps de Travail personnel. La documentaliste a mis à disposition des élèves, dans chaque classe, une caisse avec 20 livres. Les livres ne sortent pas de la classe.

*Comment faire pour que le créneau choisi ne tombe pas toujours sur les mêmes cours ?*

On peut changer de créneau à chaque vacances (avant, après récré du matin, de l'après midi, avant, après pause repas...)

*Comment faire pour ne pas réduire toujours le temps de cours ?*

On peut gagner quelques minutes sur chaque heure de la demi journée.